Un cadre de santé
3 infirmiers coordonnateurs

HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE
Avenue Pierre de la Bouexière
BP 5419
44 354 GUERANDE

02 40 62 64 62

Mail : ssiad@hli-presquile.fr

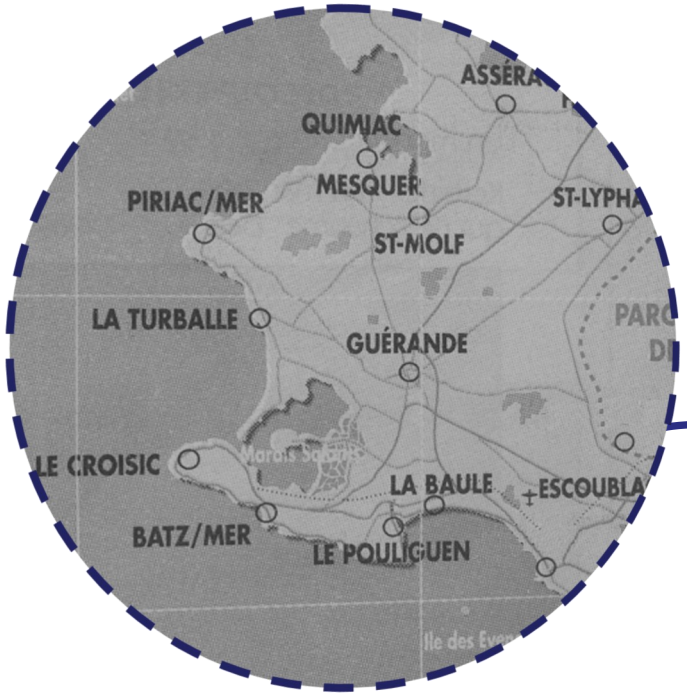

Horaire d'ouverture
De 9 H 00 à 12 H 30
Du lundi au vendredi
Au delà, les messages sont relevés sur le répondeur jusqu'à 19H15

Permanence infirmière sur rendez-vous 02 40 62 64 62

Service de Soins Infirmiers A Domicile

Le SSIAD est un service de l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île d'une capacité de 147 places dont 5 réservées pour personnes en situation de handicap.

Les objectifs

Maintenir le plus longtemps possible la personne âgée dans son environnement en lui apportant les soins nécessaires à son état.

Le bénéficiaire

Toute personne âgée de plus de 60 ans, handicapée ou en perte d'autonomie, nécessitant quotidiennement une aide pour effectuer les actes essentiels de la vie.

Les conditions d'admission

Le service intervient sur prescription médicale du médecin traitant ou hospitalier pour 30 jours maximum.

La prolongation est assurée par le SSIAD sur un formulaire spécifique.

La prise en charge financière

Cette prestation est financée par une dotation de soins spécifique versée à l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île.
De ce fait aucune avance de soins n'est à réaliser.
Tout acte effectué par l'infirmier libéral du patient ayant passé une convention avec **le SSIAD doit être facturé au service.**

Le contrat de prise en charge

Le cadre de santé ou l'infirmier coordonnateur visite la personne pour évaluer ses besoins, étudier son environnement et organiser le plan d'intervention (jours, moment et durée des passages).
Un contrat de prise en charge est ensuite signé.

Le plan d'interventions

Les horaires d'intervention :
En semaine
De 7 H 30 à 12 H 00
De 16 H 45 à 19 H 15

Le rythme des interventions est déterminé en fonction des besoins de la personne et de l'aidant naturel.

Le plan d'intervention (jours, moment et durée des passages) n'est pas un droit systématiquement acquis. Il peut être modifié et varie :

- selon les besoins du patient et des aidants
- en fonction de l'évolution de l'état de santé du patient,
- en fonction des possibilités du service
- en fonction de la prescription médicale

L'équipe se compose

d'un cadre de santé, trois infirmiers coordonnateurs, d'une secrétaire, d'un ergothérapeute, et d'aides-soignants

Le projet personnalisé

Le projet personnalisé est élaboré au regard des besoins spécifiques de la personne, dans le respect de ses habitudes de vie et de ses attentes.
Il détermine les soins effectués par les aides-soignants, par exemple :

- *Lever, coucher*
- *Transfert, aide à la marche*
- *Prévention des risques tels que : escarres, dénutrition, déshydratation*
- *Soins d'hygiène, Habillage*
- *Surveillance de la prise du traitement médicamenteux*

…

Le projet personnalisé est réévalué pour rester adapté à l'état de santé de la personne.
Il peut être appuyé par l'intervention de l'ergothérapeute qui peut préconiser les aides techniques et les aménagements à mettre en place.

Les week-ends et jours fériés, les aides-soignants du service sont en nombre réduit et effectuent les soins nécessaires et indispensables (soins d'hygiène, prévention d'escarre, mobilisation…). Les aidants sont sollicités.

AN-HLI-13-K
Mise à jour juin 2021